



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

DÉPÔT DU PROJET DE LOI NO 4 : LES FEMMES AUTOCHTONES ENCORE OUBLIÉES DES PROCESSUS LÉGISLATIFS QUI LES CONCERNENT DIRECTEMENT

Kahnawà:ke, le 14 mai 2026 – Femmes Autochtones du Québec (FAQ) déplore l’absence de consultation des groupes de femmes autochtones dans l’élaboration du projet de loi no 4, *Loi sur la communication de renseignements aux fins de protection contre la violence d’un partenaire intime et modifiant diverses dispositions législatives*, déposé hier par le gouvernement Fréchette. Bien que l’organisation accueille avec ouverture une telle initiative, elle souligne que la réalité des femmes autochtones constitue un angle mort considérable du projet de loi.

« Les femmes autochtones ont encore une fois été exclues de l’élaboration d’un projet de loi visant des enjeux que nous vivons pourtant en première ligne », affirme Mme Marjolaine Étienne, présidente de Femmes Autochtones du Québec.

FAQ rappelle que les femmes autochtones sont largement surreprésentées dans les situations de violence au Québec. Le portrait inédit dévoilé par l’organisation le 31 mars dernier, notamment à travers la cartographie des femmes, filles et personnes bispirituelles autochtones disparues et assassinées (FF2E+ADA), en témoigne clairement. Dans ce contexte, leur exclusion du processus législatif constitue un manquement majeur, susceptible d’en limiter la portée et l’efficacité.

FAQ lance un appel clair aux décideurs politiques

L’organisation souligne toutefois qu’il est encore possible de corriger le tir en intégrant et en reconnaissant pleinement la perspective des femmes autochtones dans l’étude du projet de loi : « Malgré notre déception quant au manque de consultation en amont, nous tendons la main aux décideurs politiques. Il est essentiel que nous soyons impliquées dans l’étude du projet de loi, notamment en ce qui concerne son applicabilité. Cette prise en compte est essentielle pour que cette loi puisse véritablement protéger les femmes autochtones dans sa mise en œuvre », ajoute Mme Étienne.

FAQ insiste sur le fait que l’efficacité du projet de loi reposera largement sur sa capacité à tenir compte des réalités spécifiques des femmes autochtones. Si le mécanisme proposé peut constituer un outil préventif pertinent, son accessibilité culturelle et sécuritaire demeure un enjeu central. Pour plusieurs femmes autochtones, les services policiers ne sont pas perçus comme des vecteurs de sécurité, en raison d’une relation historiquement marquée par la méfiance, le racisme systémique et les conséquences du colonialisme, notamment les pensionnats et la surveillance accrue des familles autochtones.

Surreprésentation des femmes autochtones dans les situations de violence au Québec

De 1950 à 2026, 124 cas de FF2E+ADA ont été recensés au Québec, auxquels s’ajoutent de nombreux décès suspects ou survenus dans des circonstances aggravantes, pour un total de 221 vies. De plus, seulement en 2024, plus de 2 500 dossiers de violence contre les

femmes autochtones ont été ouverts à travers les 22 services policiers de l'Association des Directeurs de Police des Premières Nations et Inuit du Québec (ADDPNIQ), et ce chiffre ne représente que les situations qui entrent dans le système.

À propos de FAQ

Femmes Autochtones Québec est une organisation à but non lucratif qui représente et défend les droits et intérêts des femmes et des filles des Premières Nations sur le territoire du Québec depuis plus de 50 ans. Consultez la cartographie FF2E+ADA : [CARTOGRAPHIE FF2EADA](#)

-30-

Source : Femmes Autochtones Québec \ <https://faq-qnw.org/>

Contact pour informations et demandes d'entrevue :

Meghane Thibodeau
Responsable des relations médias
(514) 963-5061 | m.thibodeau@seize03.ca

Corinne Brochu
Responsable des relations médias
(438) 827-0052 | c.brochu@seize03.ca